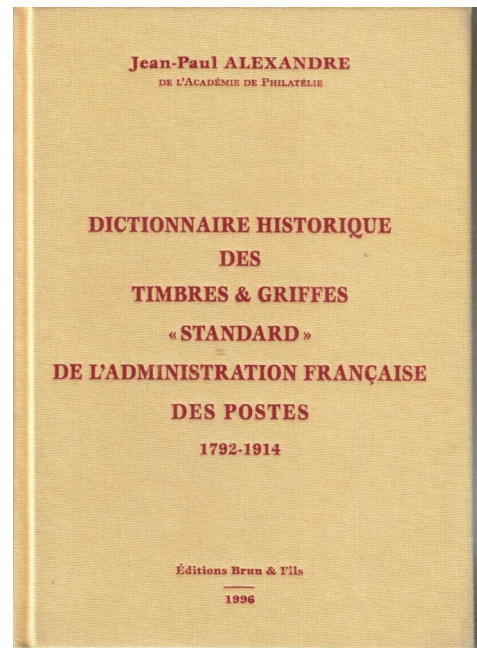
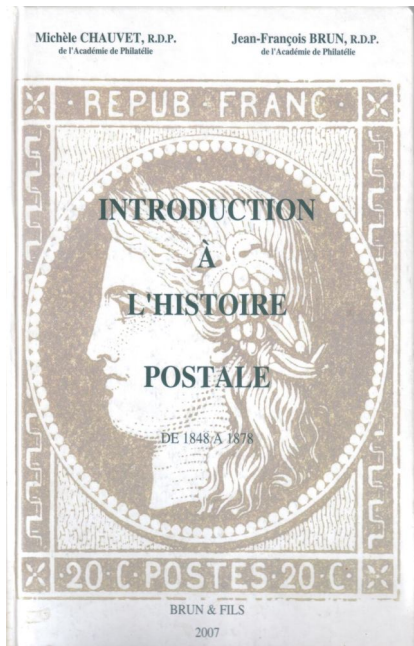


MARCOPHILIE 3

- Histoire postale de 1848 à 1876
- ou l'avènement du timbre poste (en France)

- La marcophilie s'est créée suivant les nécessités, par étapes
- - Nous avons vu lors de la 1° séance : la nécessité de faire apparaître le bureau de départ
- .
- - Puis la dans la 2° séance : l'adjonction de la date de départ au bureau de départ.
- - Aujourd'hui, c'est l'apparition de timbre poste et avec lui l'uniformisation de la taxe, les oblitérations ou annulations utilisées...
- La prochaine étape englobera tous les types de cachets postaux utilisés de 1876 à 2000....mais nous n'aurons pas fini, nous pourrons aborder les

.BIBLIOPHILIE



• 1 **L'AVENEMENT DU TIMBRE POSTE**

• A Réforme postale = Choix politique

Il y a eu 1828 – 1830 avec :

- En premier lieu la mise en place d'une boîte à lettre dans chaque commune et les tournées de facteurs pour les relever.
- En second la création des cachets postaux type 11 à 15 (bureaux de direction) et l'emploi systématique des dateurs avec les cursives (bureaux de distribution)

•

Il y a eu 1849 mais pour cela quelques années de bataille parlementaire furent nécessaires. Cette réforme n'est pas l'oeuvre d'un seul homme mais on peut distinguer :

- Glais Bizoin qui a oeuvré pour une taxe uniforme
- Saint Priest qui a permis de matérialiser cette taxe par le timbre poste
- Le Ministre Etienne Arago qui a été l'initiateur de cette mise en oeuvre.

LES 3 PREMIERS T.P TARIF 1/01/1849

- Lettre de moins de 7,5 gr. = 20 centimes
- Lettre de moins de 15 gr. = 40 centimes
- Lettre de moins de 100 gr. = 1 franc
- Lettre Paris pour Paris = 15 centimes
- Lettre dans la même circonscription, ville = 10 centimes



Valeur faciale	20 centimes	40 centimes	1 franc
Couleur	Noir	Orange	Rouge
Date de création	24 août 1848	24 août 1848	24 août 1848
Date de fabrication	4 décembre 1848	14 avril 1849	30 décembre 1848
Date d'émission	1 janvier 1849	3 février 1850 ¹	2 janvier 1849
Date de retrait	Retrait programmé	Pas de retrait	Pas de retrait ²

• B Réforme postale : Quel était son but ?

- Multiplier les échanges
- Diminuer le prix des correspondances
- Uniformiser la taxe
- Etendre le modernisme : la grille ou l'étoile ferroviaire doit remplacer la poste aux chevaux
- Multiplier les échanges commerciaux

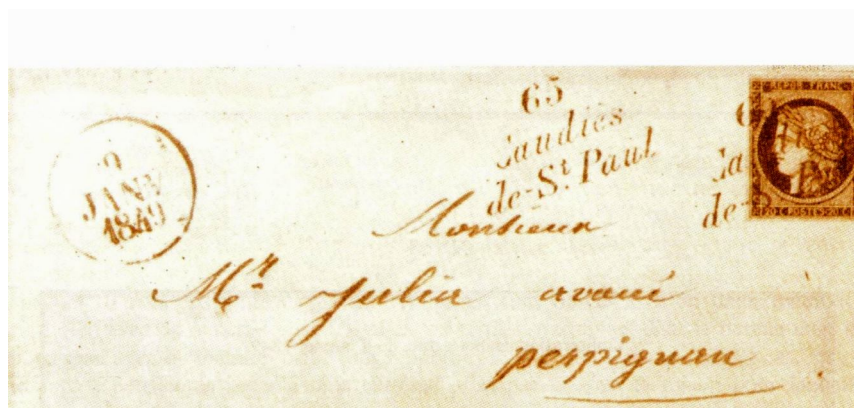
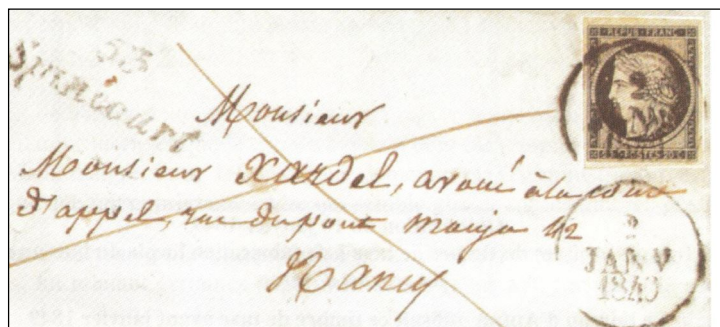
• 2 **LES CACHETS POSTAUX UTILISES POUR LA MISE EN SERVICE DU TIMBRE POSTE 1/01/49 AU 1/01/52**

- Sans surprise on continue à utiliser les cachets postaux en service avant le T.P mais avec quelques applications quiposent problème.

Oblitération : Sur le timbre poste pour qu'il ne soit pas réutilisé

Annulation : Est plus générale elle peut concerner la taxe, la franchise, les mentions.....

- A LES CACHETS OU TIMBRES A DATE UTILISES PENDANT CETTE PERIODE
- L'administration a prévu l'oblitération du timbre par les cachets de départ avec l'emploi de l'encre d'imprimerie.



Ou l'annulation à la plume à l'encre ordinaire en débordant largement sur l'enveloppe à défaut d'encre d'imprimerie....



Mais rapidement l'administration met en place une grille ou losange grillé dès le 10/01/1849 afin d'oblitérer le timbre poste (au Bureau Central de Paris puis dans les autres bureaux). Cette grille est employée avec le cachet postal de type 15



B LES PROBLEMES.....

La panoplie de timbre poste (3) ne couvre pas tous les besoins en particulier les lettres entre bureaux de même arrondissement et celles de Paris pour Paris



Valeur faciale	10 centimes	15 centimes	25 centimes
Couleur	Bistre	Vert	Bleu
Date de création	18 mai 1850	18 mai 1850	18 mai 1850
Date de fabrication	4 septembre 1850	23 juillet 1850	13 juin 1850
Date d'émission	12 septembre 1850	29 juillet 1850 ⁹	1 ^{er} juillet 1850
Date de retrait	Pas de retrait	<i>Pas de retrait</i> ¹⁰	Pas de retrait



Les tarifs : En 1849 un effort extraordinaire a été réalisé sur les tarifs, cet effort devait être compensé par l'augmentation du courrier (du nombre de lettres et donc des recettes). Cette augmentation du nombre de lettres n'est pas assez sensible donc augmentation des tarifs. L'administration est obsédée dès le début par 3 pratiques :

- Lavage de l'oblitération pour réutilisation du timbre poste
- L'oubli d'oblitération des timbres poste
- L'utilisation abusive de certains tarifs
- Le nouveau timbre poste sera donc bleu

3 LES CACHETS POSTAUX UTILISES DU 1/01/1852 AU 31/12/1862

Le losange grillé ne satisfait pas totalement l'administration, afin de limiter le risque de fraude elle décide de le remplacer par une grille à pointes coniques (accompagné du type 15) qui laisse des traces d'oblitération en cas de lavage. L'Administration a établi une nomenclature des bureaux de poste (soit un N° d'ordre soit une lettre alphabétique) décide que l'identifiant du bureau (35 mm) figurera au centre des futurs losanges oblitérants. C'est le "losange Petits Chiffres".

- * 1 à 3703 pour les bureaux de province
- * 3704 à 3709 pour les bureaux à l'étranger
- * 3710 à 3739 pour les bureaux d'Algérie
- * 3740 à 4494 pour les différentes listes complémentaires

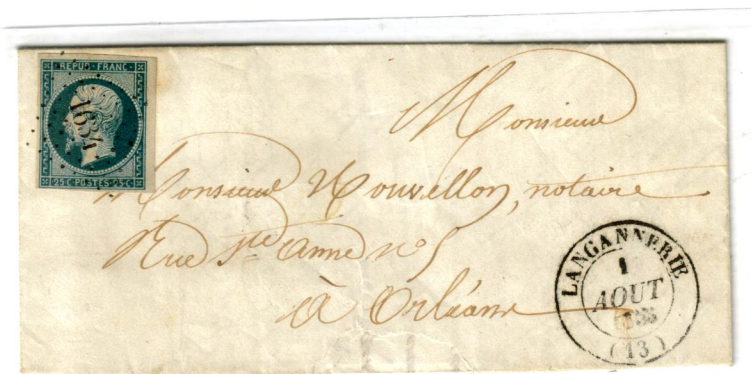


Les bureaux de distribution utilisent toujours les cursives avec dateur le 17 Mai 1853 est mis en place le cachet de type 22 (variante type 15) avec cercle extérieur pointillé ou "perlé" donc un diamètre de 23 mm.

La mise en place est progressive et s'étendra jusqu'à la fin 1853. Peu de bureaux de distribution en 1849 (989). Par contre toutes les créations de bureaux, elles sont nombreuses à partir de 1852 débutent comme bureaux de distribution.



Cependant il subsiste de rares emplois des cachets postaux de type 13 et 14 (Pas de fleur de lys dans la couronne)



4 LES CACHETS POSTAUX UTILISES DU 1/01/1863 AU 30/04/1876

Les listes complémentaires ont nécessité à la longue une refonte de la nomenclature. La grille comportera les nouveaux numéros des bureaux. Ils seront plus grands (6,5 mm) et l'emploi du cachet à date de type 15 sera l'exception en fin de période.

- * 1 à 4999 pour les bureaux de province
- * 5000 à 5078 pour les bureaux d'Algérie
- * 5079 à 5172 pour les bureaux du Levant et à l'étranger
- * 6000 à 6449 pour les bureaux ouverts après (listes complémentaires)



.Durant cette période, l'Administration toujours dans un souci d'économie renvoie les N° petits chiffres détenus en stock aux bureaux s'étant vu attribuer le même numéro dans la nouvelle nomenclature (les gros chiffres). Il arrive donc que certains bureaux réutilisent les petits chiffres mais :

- * C'est assez rare
- * Beaucoup de bureaux n'ont pas reçu le N° petits chiffres.

.Comment les reconnaît-on?

.2 solutions :

- * Avec la date : C'est imparable mais dans ce cas on est en marcophilie lettre avec marque postale lisible ou fragment
- * Avec le timbre poste : T.P postérieurs au G.C (Napoléon lauré, Cérès de Bordeaux, du Siège et après) mais aussi avec le Napoléon dentelé émis en 1862....

Les bureaux de distribution continuent à utiliser le cachet à date type 22 et bien entendu adoptent la nouvelle nomenclature "gros chiffres".



Le cachet à date type 15 va connaître ses premiers problèmes. L'Administration a décidé de faire apparaître l'heure de levée ou plus précisément la levée du bureau. Du fait de son diamètre réduit (21 mm) la cuvette n'est pas assez grande. Possédant des stocks de cachets à date conséquents l'Administration décide de les modifier en supprimant le cercle intérieur.

- C'est le cachet à date de type 16.
- Toutes les recettes seront équipées sur 5 ans. Ne sont concernées que les recettes existantes (à l'exclusion des nouvelles recettes)



- L'Administration poursuit ses mesures en adoptant un nouveau cachet postal dit type 17 . Il possède donc comme le type 15 une double couronne de 23 mm de diamètre (plus grande) qui permet d'inclure dans sa cuvette le numéro de levée.
- Sa mise en service en Novembre 1868 s'étalera sur 5 ans en débutant par 100 bureaux de distribution qui sont promus bureaux de recette.



A partir de Juillet 1875 les recettes simples de 4ème classe sont dotés d'un timbre à date modifié. Le numéro de département entre les 2 couronnes devient le nom du département

- Il est baptisé cachet à date type 18
- Ce modèle peut employer pour la période étudiée restera en service jusqu'à la fin du siècle

Les bureaux de distribution vont subir aussi des modifications de leurs cachets à date.

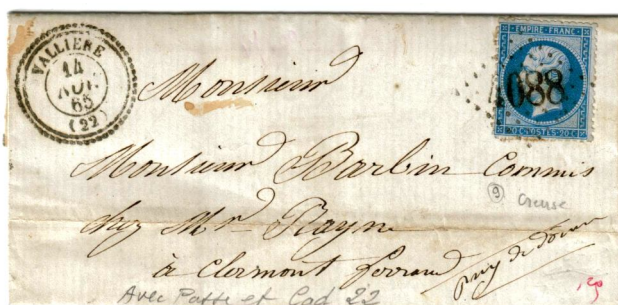
Le cachet à date de type 22 ne pouvant pas recevoir le N° de la levée, le cercle intérieur disparaît complètement pour laisser plus de place dans la cuvette intérieure.

- C'est le cachet postal type 23
- Il est extrêmement rare 31 bureaux seulement en seront dotés



Les mêmes mesures sont prises par l'Administration, comme pour les bureaux de direction (cachet postal type 15 remplacé par le type 17), elle adopte un nouveau cachet postal d'un diamètre plus grand 25 mm au lieu de 23 mm.

- C'est le cachet postal type 24
- Il est mis en place dès le 1er Juillet 1868 dans toutes les recettes de distribution à partir du 1er Janvier 1874 il n'est plus utilisé que par les facteurs boitiers.



Dans la continuité comme pour les bureaux de direction le cachet postal des bureaux de distribution avec un diamètre de 25 mm est changé. A la place du numéro du département entre les 2 couronnes le nom du département est écrit en toutes lettres.

- C'est le cachet postal type 25.
- Il est mis en place à partir de Juillet 1875 et remplacé progressivement à partir de Juillet 1886.

Lors de la réorganisation des bureaux ambulants de la Ligne de l'Est et du Nord en premier les correspondances sont dirigées en passe (au niveau départemental) et frappées au dos d'un timbre à date spécial. Ce timbre comportera dans la partie supérieure le numéro d'ordre du bureau et dans la partie inférieure le numéro d'ordre du département.

Ces cachets postaux des bureaux de passe de département créés en septembre 1864 sont retirés en 1882.



LES LEVEES EXCEPTIONNELLES

En 1863 un service est mis en place pour rattraper le retard du courrier posté après la dernière levée. Le service est mis en place à Paris (27/5/1863 1^o date) puis à Marseille (1870) Bordeaux (1872), Lyon (1873). Pour cela la lettre doit être affranchie avec : l'affranchissement de la lettre et la taxe correspondante soit

- - 20 centimes pour le premier 1/4 d'heure après la levée
- - 40 centimes pour la première demi-heure après levée
- - 60 centimes pour la première heure après la dernière levée
- Ce tarif perdurera jusqu'en 1887. En 1887, le service est étendu à d'autres grandes villes mais devient une taxe fixe et la durée après la dernière levée est variable suivant les villes.



Les cachets à date Télégraphiques (Central – Service de Paris (29 Mai 1869)



Je regrette mais vous aurez droit à une autre séance au 2° semestre, il y aura un MARCOPHILIE 3 BIS qui traitera des oblitérations ferroviaires, maritimes, militaires, des entrées, etc....Le sujet est trop vaste même s'il n'est pas abordé en détail.....

FIN de la 3^{ème} Partie